

# Bussigny : projet : dilemme typologique

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **70 (1998)**

Heft 5

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-129640>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

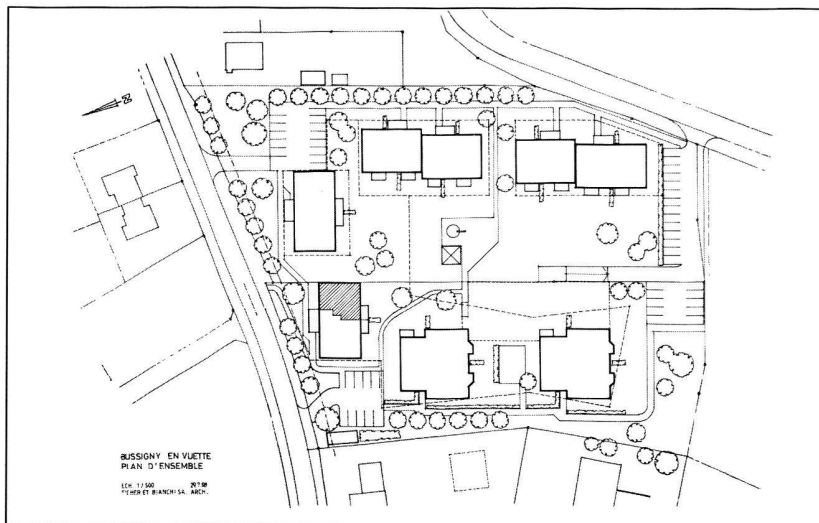
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Dilemme typologique

a



Bussigny, la société coopérative Cité-Derrière se propose de réaliser un quartier d'habitation dérivé d'un plan partiel d'affectation.

Elle a confié l'étude urbanistique et le développement du projet au bureau Eicher & Bianchi de Bussigny.

L'étude du projet a donné lieu, entre le maître d'ouvrage et son mandataire, à un débat dérivant directement de la question typologique fondamentale qu'est la neutralité du plan: faut-il une cuisine habitable fermée (cas A) ou plutôt une cuisine ouverte sur le coin à manger et le séjour (cas B) ?

Le cas A est un plan assez neutre avec des espaces de taille voisine, dont l'équipement pourrait être peu différencié.

Le cas B est un plan dit "moderne", illustrant les exigences posées par le SEL, avec des espaces spécialisés. Il a paru utile d'illustrer ce dialogue,

alors que, dans de nombreuses situations, des stéréotypes à la mode sont imposés aux concepteurs.

*Ph. Diesbach*

- La cuisine paraît devoir être contiguë au séjour.

*Chr. Eicher*

- Ce n'est pas qu'un problème spatial, mais une question de fonctionnalité. Le cas A dispose d'une cuisine habitable dans laquelle on mange et le séjour offre aussi un coin-à-manger plus représentatif.

*Ph. Diesbach*

- C'est vrai que dans le cas A le séjour peut encore recevoir une table à manger. Alors que dans le cas B l'espace coin-à-manger/séjour est plus familial et permet la surveillance des enfants petits.

*Chr. Eicher*

- La convivialité est aussi plus grande puisque la séparation jour-nuit est moins marquée.

Aux avantages-inconvénients propres

à chaque type s'ajoute le choix de l'orientation : en nord-sud par exemple vaut-il mieux fournir de l'ensoleillement à la deuxième chambre d'enfants ou au coin-à-manger? Peut-être est-ce l'occasion d'une expérimentation puisqu'on dispose de deux bâtiments nord-sud: on pourrait réaliser un de chaque.

Propos recueillis par FJZ

ci-dessous à gauche le cas A

ci-dessous à droite le cas B

